

(N^o 71.)

SÉNAT DE BELGIQUE

SÉANCE DU 22 AVRIL 1914

Rapport de la Commission des Colonies, chargée d'examiner le Projet de Loi accordant une pension à la dame Leduc, veuve de M. Cassart (Florent-Clément), ancien lieutenant de la Force publique au Congo.

(Voir les n^{os} 183 et 197, session de 1913-1914, de la Chambre des Représentants.)

Présents : MM. VAN ZUYLEN, Président ; CARTUYVELS, CHEVALIER, le baron DE NEVE DE RODEN, PORTMANS, SPEYER, VAN DER MOLEN et KEESSEN, Rapporteur.

MESSIEURS,

Le lieutenant Cassart fut un de ceux qui honorèrent davantage la patrie belge. Ses luttes contre l'esclavagisme, sa valeur héroïque sur le champ de bataille, son dévouement à la cause de la civilisation matérielle et morale des nègres le signalèrent à l'admiration du monde. Sa mort, survenue à Kinshasa, le 26 octobre 1913, produisit dans la colonie une impression douloureuse et des regrets universels.

La Commission, à l'unanimité, s'identifie dans la pensée de gratitude du Gouvernement et adopte son projet.

Le Rapporteur,
E. KEESSEN.

Le Président,
E. VAN ZUYLEN.